

« Pour une politique de stationnement à Grenoble garantissant une utilisation équitable de l'espace public »

Projet de fonctionnement

Dans le cadre de cet atelier et pour le bon fonctionnement de celui-ci, la Ville de Grenoble s'est engagée à assurer des conditions d'un dialogue respectueux de la parole de chacun-e et à la mise en place d'un fonctionnement collégiale et démocratique tout au long de cet Atelier de projet.

A ce titre, lors de la première séance, les participant-es à l'atelier ont été invités par l'équipe d'animation Agora Dazibao, à co-construire ce cadre de travail, dans le respect des règles précédemment mentionnées.

A l'issue de ce travail, et afin d'assurer les conditions d'un dialogue bienveillant où chaque participant (quelque soit l'origine de son recrutement) puisse trouver sa place, la Ville de Grenoble demande à chaque membre de l'atelier de s'engager individuellement sur les valeurs et règles de fonctionnement décrites ci-dessous.

Valeurs fondamentales

- **Écoute active** : Chaque participant.e s'engage à écouter sans interrompre, en respectant toutes les idées et opinions partagées.
- **Respect** : Les échanges se feront dans un esprit bienveillant, sans jugement de valeur sur les personnes ni moquerie, pour maintenir un espace de dialogue ouvert et inclusif.
- **Engagement** : La participation active de chacun.e est attendue. Chaque personne est invitée à être présente et à contribuer en partageant ses expériences et réflexions personnelles.
- **Équité et partage de la parole** : Toutes les voix comptent de manière égale. Une personne = une voix, pour garantir que chaque opinion pèse de façon équitable dans les décisions collectives.
- **Confidentialité** : Les échanges au sein du groupe resteront confidentiels, créant un environnement de confiance où chacun.e peut s'exprimer librement.
- **Coopération** : Travailler ensemble pour développer des idées et des recommandations communes. Le résultat final sera le fruit des contributions de chacun.e.

- **Adaptabilité** : Rester ouvert.e aux nouvelles perspectives et prêt.e à ajuster son point de vue pour avancer collectivement.

Modes de prise de décision collective pour les choix et priorisation de recommandations et pour le choix de porte parole au conseil municipal

Un groupe de travail va poursuivre la réflexion, affiner les définitions et le protocole de prise de décision, une discussion et une prise de décision sur ce sujet se fera le 30 novembre, lors de l'étape 3 de l'atelier.

Communication et collaboration entre les séances

Des moyens de communication numériques ont été proposés pour maintenir un échange fluide entre les séances :

1. **Canal numérique** : Utilisation d'une liste de diffusion mail, sur la base du volontariat et sans présence de la Ville, pour des échanges structurés. En début de chaque séance, un récapitulatif des échanges en ligne sera partagé.
Par ailleurs, la Ville s'engage à envoyer par mail à l'ensemble des membres de l'atelier les comptes-rendus et informations sur les prochaines séances (via l'adresse democratie-locale@grenoble.fr)
Un espace de partage des documents est également disponible en ligne à destination des membres du panel sur https://padlet.com/joris_darphin/atelier-projet-grenoble-stationnement-65nro98rhl0dlszi
Tous les documents fournis et compte-rendu de séance sont des documents de travail destinés uniquement aux membres de l'atelier. Le rapport de préconisation sera quant à lui rendu public à la fin de l'atelier.
2. **Travail collaboratif** : Possibilité de rendez-vous en présentiel ou visioconférence entre membres (avec l'aide technique d'Agora Dazibao), ainsi que de partager des idées de lectures et de conférences pour enrichir les connaissances du groupe.
3. **Groupes de travail thématiques** : Des groupes de travail thématique peuvent émerger, et pourront communiquer si besoin par groupe whatsapp, sous réserve d'acceptation par les membres de ce groupe, en auto-organisation au sein du groupe.

Règles pour un travail efficace et bienveillant

- **Écoute et partage équitable du temps de parole** : Assurer à chacun.e la même opportunité d'expression, réguler les prises de parole pour assurer un temps de parole équitable et qu'il n'y ait pas de monopolisation de la parole par « ceux qui parlent plus » et permettre à « ceux qui parlent moins »

d'exprimer leur point de vue. « Éviter les tunnels de paroles » : une prise de parole = une idée, on essaie d'être concis, éviter les hors-sujets.

- **Reconnaissance des opinions** : Toute opinion est valable lorsqu'elle est argumentée.
- **Respect dans les échanges** : Ne pas couper la parole et éviter les propos offensants.

Cadre de déroulement des séances

Pour favoriser un travail harmonieux, quelques principes d'organisation ont été établis :

- **Alternance dans la taille des groupes** : Travail en binômes, petits groupes entre 3 et 10, plénière (etc.) avec rotation pour diversifier les échanges, tout en validant les conclusions avec le groupe entier.
- **Informations factuelles en début de séance** : Démarrer chaque séance avec des informations vérifiées pour ancrer les discussions dans le concret.
- **Disposition en cercle** : Faciliter les échanges en disposant les participant.e.s en cercle.
- **Rapidité et transparence des comptes rendus et autres travaux** : Les comptes rendus seront transmis rapidement (5 jours ouvrables maximum) après chaque séance. Tous les documents de travail sont mis à disposition sur l'outil « gare centrale padlet ».
- L'ordre du jour de la séance suivante est décidée par le groupe en fin de séance.

Critères de succès de l'atelier

Les participant.e.s ont défini les conditions de réussite pour l'atelier :

- **Unanimité sur une recommandation** : Obtenir l'unanimité pour au moins une recommandation, avec une majorité d'accord sur les autres.
- **Suivi par la Mairie** : La Mairie s'engage à prendre en compte les recommandations formulées, selon leur pertinence et leur faisabilité, afin de garantir un impact réel sur les décisions municipales.

En cas de non respect de ces règles, la Ville de Grenoble se réserve le droit d'exclure toute personne participant à cet atelier qui ne respecterait pas ce fonctionnement adopté/défini collectivement lors de la deuxième séance

A Grenoble, le 16 novembre 2024

Je soussigné-e, [Nom, prénom], m'engage à respecter les règles de fonctionnement mentionnées ci-dessus, tout au long de l'atelier de projet « Pour une politique de stationnement à Grenoble garantissant une utilisation équitable de l'espace public ».

Signature